

Le capital immatériel a-t-il sa place dans l'information financière ?

Rubrique animée par Xavier Paper

Les débats relatifs à la pertinence de l'utilisation de la juste valeur, plutôt que du coût historique, pour les besoins de l'élaboration de l'information financière, nous ont souvent fait perdre de vue que l'essentiel de la valeur de certaines entreprises, lorsqu'elle est logée dans leurs actifs incorporels ou immatériels, n'apparaît pas dans la comptabilité. En ce sens, le terme actif traduit parfois l'existence d'éléments qui ne donnent jamais lieu à inscription à l'actif du bilan.

Le commentaire de Xavier Paper, commissaire aux comptes

1 Les actifs immatériels sont souvent absents du bilan comptable

En effet, s'il est bien un domaine que la comptabilité appréhende de manière très imparfaite, c'est celui de l'immatériel, de l'incorporel ou de l'intangible, pourtant essentiels, puisqu'il est à l'origine d'une part substantielle de la valeur des entreprises, notamment de celles qui requièrent peu d'investissements corporels et qui évoluent, par exemple, dans les métiers des services liés aux nouvelles technologies. Il est d'usage de découper le capital immatériel en trois composantes, le capital organisationnel (recherche et développement, qualité...), le capital relationnel (parts de marché, marque, réputation...) et le capital humain (savoir-faire, formation, dirigeants...). Autant dire qu'il est impossible d'évaluer toutes ces composantes prises individuellement. On peut éventuellement en faire le suivi en publiant des indicateurs de nature extracomptable ou des informations directement extraites du compte de résultat (nombre d'heures et dépenses consacrées à la formation, qualité du recrutement, dépenses de publicité, dépenses liées au développement de la qualité...); en pratique, il est difficile d'évaluer l'apport de ces dépenses à l'augmentation de la valeur de l'entreprise. Et c'est bien là que le bât commence à blesser; la comptabilité ne permet, encore aujourd'hui, que d'inventorier des coûts, inscrits en charges ou à l'actif du bilan mais elle n'est pas en mesure de fournir, en parallèle, la valeur que les marchés sont prêts à attribuer à ces coûts.

Les débats comptables relatifs à l'immatériel sont donc souvent très réducteurs; ils se résument à la distinction entre les coûts qui sont inscrits au fil de l'eau dans les charges de l'exercice et ceux qui sont portés à l'actif du bilan pour être ensuite amortis (cf. les coûts de recherche et développement dont certains, qui répondent à des critères précis, font l'objet d'un amortissement sur la durée des projets auxquels ils se rattachent).

Autre exemple de limite inhérente à la comptabilisation de l'immatériel, celle qui conduit à la fois à reconnaître à l'actif du bilan les marques acquises à l'occa-

sion d'opérations de croissance externe et à ne pas reconnaître celles qui sont développées en interne à raison de la croissance organique. En pratique, seraient d'ailleurs inopérantes la recherche et l'identification des coûts accumulés, de nature interne ou externe, ayant contribué à la valeur des marques.

2 Les états financiers : outils de mesure de la performance ou outils d'évaluation ?

Les normes comptables abordent par le petit bout de la lorgnette la problématique de la reconnaissance de l'immatériel, concept qui ne fait que s'ajouter à l'information financière stricto sensu sans dépendre d'elle et sans en faire partie intégrante. De fait, le capital immatériel ressemble à un fourre-tout exogène qui permet de justifier a posteriori la différence entre les capitaux propres d'une entreprise et sa valeur ou sa capitalisation si elle est cotée.

L'impossibilité qu'il y a, en pratique, d'identifier les actifs immatériels que recèlent les entreprises et, a fortiori, de les évaluer devrait conduire à relativiser l'importance des débats relatifs à la juste valeur. Autant il paraît réaliste, notamment en présence de marchés fluides, de déterminer la juste valeur des actifs, des passifs et des engagements hors bilan (par exemple les instruments de couverture de taux ou de change souvent non pris en compte dans le bilan des entreprises françaises) pour avoir une idée plus précise des cash-flows futurs, autant il paraît irréaliste de vouloir faire de la juste valeur un point de passage obligé entre les capitaux propres et la capitalisation boursière.

A ce propos, les états financiers sont aujourd'hui plutôt conçus comme étant des outils de mesure de la performance passée des entreprises; le souhait exprimé par certains de les transformer en outils d'évaluation, notamment via l'introduction de la juste valeur, supposerait que la comptabilité ne se contente plus de retracer des transactions passées mais repose également sur des données prévisionnelles. C'est déjà partiellement le cas lorsque les entreprises, pour soumettre leurs écarts d'acquisition à des tests d'impairment, utilisent des prévisions de cash-flows futurs reposant sur des hypothèses de taux de croissance de leur chiffre d'affaires et de leur rentabilité ■